



L'AVENIR D'ONNAING

Depuis le 6 janvier 2025, **le SIA est ouvert** aux anciens licenciés de la FFTir.

Ceux qui seraient encore détenteurs d'armes soumises à déclaration (catégorie C) ont l'**obligation de créer leur compte personnel avant le 5 janvier 2026 inclus.**

Ceci fait, ils disposeront d'un numéro SIA qu'ils pourront fournir à leur armurier ou courtier lors des transactions : vente, cession ou acquisition et ils disposeront d'**un délai supplémentaire de 6 mois** pour compléter et mettre à jour les informations relatives à leur râtelier numérique.

Sachez que :

- vos anciens licenciés pourront effectuer leurs démarches ici : <https://sia.deteneurs.interieur.gouv.fr> - Crédit de compte
- vous retrouverez toutes les informations utiles ici : www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R61698

Cordialement,

Philippe CARPENTIER
Président d'association
1559119 - L'AVENIR D'ONNAING